

## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 06 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mars 2026 à 20h00 le conseil municipal de Saint-Pardoux-Les-Cards, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Laurent GLOMOT Maire

**Date de convocation du conseil :** 27/02/2026

**Conseillers en exercice :** 11

**Étaient présents :** M. Laurent GLOMOT, M. Michel DECHAUD, Mme MARCEAU Joëlle, M. François MORRAUD, M. Christophe MARTIN, M. Eric BOURDET, M. Pierre MARLAUD, M Georges PALLEAUX.

**Étaient excusés :** M. Guy PAROT, Mme LE CAM Claude, Julien ALANORE

**Secrétaire de séance :** M. Eric BOURDET

#### 2026-001 compte de gestion

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2025**.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

#### 2026-002 Vote du compte administratif

**Le conseil municipal, sous la présidence de Michel DECHAUD adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence du Maire** approuve le compte administratif 2025 tel qu'établi ci-dessous.

Chapitres	Libellé Dépenses	Prévisions en €	Réalisations en €
011	Charges à caractère général	478 640.00	99 079.61
012	Charges de personnel	127 750.00	97 338.28
014	Atténuations de produits	6 258.00	6 258.00
65	Autres charges de gestion	61 217.00	32 939.07
66	Charges financières	500.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	1 200.00	0.00
68	Dotations	500.00	8.10
042	Opérations d'ordre entre section	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investiss	400 000.00	
	Total	1 076 065.00	235 614.96

Chapitres	Libellé recettes	Prévisions en €	Réalisation en €
002	Excédent fonctionnement reporté	717 256.01	
013	Atténuations de charges	3 000.00	6 954.07
70	Produits services, domaine, ventes, divers,	5 170.00	3 711.78
73	Impôts et taxes	4 823.00	7 457.23
731	Fiscalité locale	219 556.00	214 968.00
74	Dotations et participations	101 718.00	101 644.33
75	Autres produits gestion courante	24 001.99	19 957.26
76	Produits financiers	40.00	9.00
77	Produits exceptionnels	500.00	0.00
78	Reprises sur amortis, déprécia et provisions	0.00	8.10
Total		1 076 065.00	354 709.77

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 836 350.82 €

#### Section d'investissement

Chapitres	Libellé Dépenses	Prévisions - DM en €	Réalisations en €	Restes à réaliser
001	Solde exécution reporté	85 892.93		
20	Immobilisat°incorp	4 000.00	1 285.20	984.00
21	Immobilisat° corpor	547 357.13	90 209.92	178 230.49
23	Immobilisat°en cours	20 000.58	0.00	
16	Emprunts et dettes as	1 121.53	346.71	
45	Dépenses pour cpte tiers	33 668.83	0.00	33 668.83
040	Opérations ordre entre	0.00	0.00	
041	Opérations patrimonial.	0.00	0.00	
Total		692 041.00	91 843.83	212 883.32
Chapitres	Libellé Recettes	Prévisions et DM en €	Réalisations en €	Restes à réaliser
001	Solde exécution reporté			
13	Subvention d'invest	118 107.68	57 048.56	26 400.80
10	Dotations et réserves	134 429.32	150 230.79	9 180.00

021	Virement de section fonctionnement	400 000.00		
16	Emprunts et dettes ass.		358.01	
024	Produits des cessions	4 504.00	0.00	
45	Opérations cpte tiers	35 000.00	0.00	35 000.00
040	Opération d'ordre entre	0.00	0.00	
041	Opérations patrim.	0.00	0.00	
Total		692 041.00	207 637.36	70 580.80

Adopté à l'unanimité

### 2026-003 Affectation du résultat

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Considérant les éléments suivants :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement reporté	717 256.01
Résultat d'investissement reporté	-85 892.93
<b>SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT 31/12</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	115 795.53
Solde d'exécution cumulé	29 902.60
<b>RESTES A REALISER 31/12</b>	
Dépenses d'investissement	212 883.32
Recettes d'investissement	70 580.80
SOLDE	-142 302.52
<b>BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Rappel du solde exécution cumulé	29 902.60
Rappel du solde des restes à réaliser	-142 302.52
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	119 094.81
Résultat antérieur	717 256.02
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	
	836 350.82

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

### AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	112 399.92
Affectation complémentaire en réserves	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur BP	723 950.90
Excédent	

**2026-004 Adhésion des communes de Lussat, Soumans Malleret Boussac, St Silvain Bas le Roc et Nouzerines au Syndicat Est Creuse Développement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'adhésion des communes de Lussat, Soumans, Malleret Boussac, St Silvain Bas le Roc et Nouzerines au Syndicat Est Creuse Développement
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

Adopté à l'unanimité

**2026-005 Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse - actualisation**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de demander l'inscription des chemins concernés (conformément à la carte du tracé annexée à la délibération) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse,

Ces chemins cités ci-dessous, situés sur le territoire de la commune, sont publics ou appartiennent au domaine privé de la commune.

Itinéraires concernés : 1001 étangs

Les chemins concernés par ces itinéraires sont :

1. Chemin d'Ecurat
2. Chemin des Grandes Chaumes

- de conserver à ces sentiers de randonnée un caractère public et ouvert, praticable toute l'année.

- de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les conventions de passage sur ces itinéraires.

Le Conseil Municipal prend acte de l'assistance du Département de la Creuse pour toutes questions d'ordre technique, administrative ou législative concernant les chemins inscrits ou à inscrire au PDIPR et les itinéraires de randonnée sur le Département.

La présente délibération complète la délibération n°2024-022 prise le 22 mars 2024 pour l'inscription des chemins au PDIPR.

Adopté à l'unanimité

**2026-006 Ecole de Chénérailles – demande de subvention exceptionnelle pour un projet de classe découverte en Auvergne en juin 2026**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande. Il s'agit d'un projet de classe découverte qui aura lieu du lundi 22 au mercredi 24 juin 2026 dans le Puy-de-Dôme à Super Besse avec 109 élèves répartis sur 6 classes (de la petite section au CM2).

Les élèves travaillent autour du thème les 4 éléments. Leur classe de découverte met l'accent sur les activités scientifiques et sportives : randonnée, exploration des milieux naturels (faune et flore), découverte du lac Pavin et du Puy de Chambourguet, observation des fontaines pétrifiantes, ainsi que la visite du volcan de Lemtegy, visite d'une ferme.

Les principaux objectifs sont de :

- créer une cohésion de groupe, construire un projet commun, échanger et partager ensemble

- vivre une expérience de vie en collectivité et gagner en autonomie
- découvrir la richesse d'un patrimoine géographique et culturel commun.

Monsieur le Maire communique la liste des enfants de la commune concernés par ce projet de classe de découverte puis il invite le conseil municipal à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- regrette que le plan prévisionnel et le RIB ne soient pas joint à la demande
- considérant que la participation demandée aux familles est de 90 € selon l'information d'un membre du conseil municipal,
- décide de verser une participer de 400 € et dit que ces crédits seront inscrits au budget 2026

Adopté à l'unanimité

<b>2026-007 Salle polyvalente – révision des conditions de location</b>
---

Madame Marceau adjointe responsable des locations de la salle polyvalente souhaite modifier les conditions de location et qu'une caution soit mise en place.

Elle indique que la mise en place d'une caution nécessiterait notamment la création d'une régie et précise qu'elle a repris contact avec la DGFIP pour proposer d'encaisser la caution en même temps que la location puis restitution après la location de la partie caution.

La DGFIP rejette cette proposition et présente les alternatives, leurs avantages et inconvénients. Monsieur le Maire communique les éléments de réponse qui lui ont été donnés :

- La mise en place d'une caution nécessite d'acheter un terminal bancaire, d'ouvrir un compte spécifique, de nommer un régisseur titulaire et un suppléant (qui peuvent bénéficier d'indemnités) chargés de faire les encaissements et versements, etc...
- La responsable du SCG propose que soit intégré davantage de mentions dans le contrat de location.

Selon elle, la collectivité pourrait :

- recueillir les coordonnées de l'employeur et prendre un RIB en garantie de paiement pour qu'elle puisse ensuite entreprendre des poursuites.
- si auto-entrepreneurs que recueille-t-on ? pas de réponse,
- prévoir également d'intégrer dans le contrat que « le Maire se réserve le droit de ne pas relouer au preneur si les conditions n'ont pas été respectées lors d'une précédente location ».
- et tout autre élément que le conseil municipal jugera utile.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- accepte les suggestions évoquées ci-dessus et charge Monsieur le Maire et Madame Marceau adjointe d'ajouter à la convention de location de la salle polyvalente les éléments conseillés par les services de la Direction générale des finances publiques
- dit que le loueur devra utiliser personnellement la salle et ne pourra en aucun cas céder, sous-louer, les droits résultants de la convention
- autorise Monsieur le Maire et Madame Marceau adjointe à apporter à la convention toutes les actualisations et modifications qui s'avèreront nécessaires pour défendre les intérêts de la collectivité

Adopté à l'unanimité

#### 2026-008 Devis local ACCA Route de Cressat

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Fayette d'Ahun qui s'élève à 3 719.20 € HT soit 4 463.04 € TTC pour la réfection de la toiture du local mis à disposition de l'ACCA.

Les travaux de restauration du logement communal sis 7 route de Cressat et les épisodes des récentes fortes pluies ont mis en évidence l'état avancé de la toiture de ce petit local attenant au logement et l'urgence à procéder à des travaux (fuite).

Monsieur le Maire indique qu'il a accepté ce devis dans le cadre de sa délégation pour permettre à l'entreprise présente d'assurer ce chantier dans la continuité.

Puis, Monsieur le Maire présente le devis l'entreprise David d'Ahun d'un montant de 2 313 € HT soit 2 775.60 € TTC qui comprend la réfection du plafond du local chasse et celui de la chambre du logement 7 route de Cressat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- prend note des informations exposées
- accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise David

Adopté à l'unanimité

#### 2026-009 Devis chauffage église

Monsieur le Maire signale un problème de chauffage à l'église.

Madame Marceau adjointe expose la situation et présente le devis de remplacement de 3 blocs de chauffage (radiants) par Aubusson Electricité d'Aubusson.

Le 4<sup>ème</sup> qui défectueux avait été posé en 2024 par l'entreprise va être remplacé gratuitement.

Le devis (3 unités) s'élève à 1 375.74 € HT soit 1 650.89 € TTC.

A la demande d'un conseiller il est indiqué que les blocs sont fixés sur le même côté mais fonctionnent séparément, il ne s'agit pas d'une rampe.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis d'Aubusson Electricité qui s'élève à 1 375.74 € HT pour 3 radiants, et prend note que le 4<sup>ème</sup> qui est défectueux est à la charge de l'entreprise.**

Adopté à l'unanimité

#### 2026-010 Devis remplacement de canalisations d'eaux pluviales à Mornat

Il est nécessaire de réaliser des travaux de remplacement de canalisations eaux pluviales dans le chemin communal au village de Mornat.

Une offre de l'entreprise Trullen, qui travaille actuellement pour le SIAEP d'Ahun dans le cadre des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable pour résorption des canalisations fuyardes, a été transmise.

Il est signalé qu'une partie d'un chemin avait été débouché l'an passé mais cela s'est avéré insuffisant lors du récent épisode pluvieux.

L'eau de la route et celle du chemin se repoussent.

Des observations et suggestions sur les travaux à envisager sont faites.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande un second devis et indique qu'il examinera les offres lors d'une prochaine réunion.**

Il est signalé qu'une seconde entreprise a été sollicitée mais que l'offre n'est pas arrivée.

4 sites ont été présentés à l'entrepreneur : le chemin au village de Mornat évoqué ci-dessus, Ecurat (la petite route qui dessert les numéros 6 et 7), les abords du local chasse, et au village de La Borde 1 conduite existe entre 2 granges mais il est nécessaire de poser une buse pour récupérer l'eau du village.

Adopté à l'unanimité

La séance a été levée à 23h45